



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)

Rechercher



DEONTOLOGIE ET MEDIATION: UNE PORTE A PEINE ENTROUVERTE

Parmi les avancées, la présence pour la première fois des présidents de 4 fédérations ou syndicats patronaux (SPM, Agences, SPHR, SPPMO), mais aussi des dirigeants ou médiateurs de grandes rédactions comme Europe 1, Radio France, RFI, France Télévision, M6 et TF1, associés dans un même débat aux syndicats de journalistes.

Autre avancée, la participation au même débat des spécialistes presse de 5 des 6 principaux partis politiques (UMP, PS, écologistes, Modem, Parti communiste). Après avoir écouté les professionnels, chacun d'eux a observé, avec une unanimité inattendue, que le pouvoir politique ne peut pas et ne doit pas se substituer aux praticiens pour ce qui concerne les questions de déontologie. Une application sincère nécessite en effet une connaissance, au quotidien, des rouages des entreprises de médias.

La déontologie d'abord

L'USJ CFDT a rappelé lors de ces assises de Strasbourg son attachement à la charte de Munich, référence européenne en matière de déontologie. Pour être mieux respectée, cette charte nécessite aussi une instance professionnelle de médiation, à la fois paritaire et ouverte à la société civile.

Nous demandons donc que des négociations soient engagées sans plus attendre, pour que patrons de presse et journalistes professionnels trouvent un accord sur son fonctionnement concret. Par son règlement intérieur, cette instance doit garantir aux lecteurs, auditeurs et téléspectateurs, internautes ou pas, un accès direct à une procédure permettant d'identifier les dysfonctionnements à l'origine des erreurs, abus ou omissions reprochés aux médias, dans le but d'éviter leur répétition. La crédibilité des journalistes, et plus généralement des médias, devrait ainsi se trouver renforcée.

Les débats des assises du journalisme ont montré que les interrogations portent désormais sur les conditions précises de fonctionnement de ce éventuel "conseil de médiation". Et que les représentants du public peuvent difficilement être nommés par le pouvoir politique, le modèle de régulation par les instances de type CSA ayant abouti à un échec, de l'aveu même de dirigeants et ex-dirigeants de grandes rédactions.

Le recours à des médiateurs nommés par les directions d'entreprise de médias apparaît aussi comme très insuffisant, ces entreprises n'ayant pas souhaité analyser en profondeur les causes des principales erreurs qui leur sont reprochées.

Les conditions d'un paritarisme élargi

La médiation ne peut rester un simple outil de communication soumis au bon vouloir des grandes entreprises de médias, au risque de maintenir dans l'échec les tentatives de reconquête de la confiance du public.

L'une des pistes à proposer pour un conseil de médiation, placé sous l'égide de la CCIJP, est un règlement intérieur garantissant un droit d'expression aux associations qui ont pris la peine de faire avancer le débat sur la déontologie, en vue d'une analyse approfondie des grands types d'erreurs ou d'abus constatés, pour éviter leur répétition.

Nous demandons que les patrons de presse, qui supervisent la chaîne de production et l'organisation des équipes rédactionnelles, apportent leur pleine contribution à ce débat. Nous souhaitons une responsabilisation de tous ceux qui font des choix au quotidien en matière de déontologie dans les entreprises de médias : journalistes, chefs de service, directeurs de rédactions, et actionnaires.

Pour les responsabiliser, placer l'instance de médiation sous le contrôle de la profession toute entière, via l'autorité de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), nous parait le moyen le plus efficace. C'est l'occasion d'identifier les responsabilités collectives, plus que la condamnation individuelle de tel ou tel professionnel.

Au cas où¹ un accord ne pourrait être trouvé, l'USJ-CFDT réactivera son projet d'observatoire des pratiques professionnelles, basé sur une large ouverture à l'expression directe des associations et de la société civile.

Les éditeurs sont aussi responsables !

Les débats des assises du journalisme ont aussi apporté une clarification concernant l'ensemble des règles déontologiques à respecter par tous ceux qui exercent une responsabilité dans la production des médias, du simple salarié au directeur de la publication.

Les syndicats de journalistes sont unanimes à dénoncer les insuffisances honteuses du texte produit récemment par la commission Frappat, nommée indirectement par le gouvernement. Réduisant la déontologie des médias à une liste de devoirs pour les seuls journalistes, elle aurait pour conséquence de déresponsabiliser la profession et ses principaux décideurs, les patrons de presse.

Certaines fédérations patronales ont décidé de soutenir ce texte. Une autre fédération, le SPIIL (syndicat de la presse indépendante d'information en ligne) réunissant une soixantaine d'entreprises spécialisées dans Internet, a fait le choix inverse : la charte européenne des droits et devoirs des journalistes, dite de Munich, qui fêtera ses 40 ans en 2011.

Simple, clair, ambitieux et opérationnel à la fois, ce texte offre une excellente fondation pour élaborer une charte qui soit reconnue par l'ensemble des interlocuteurs.

Dans cette négociation, qui ne peut plus attendre, c'est le compromis final qui importera. L'USJ CFDT fera tout ce qui est en son possible pour que ces négociations aboutissent à un cadre garantissant à tous, citoyens, éditeurs, ou journalistes, une information de qualité, en phase avec la déontologie, dont

dépend une réconciliation durable de la société avec les médias.

Strasbourg, le 19 novembre 2010

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr/>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)